



Commune de NISSAN LEZ ENSERUNE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Débat d'orientation budgétaire : Conseil municipal du 4 février 2020

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	page	2
I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL	page	3
II. LE CONTEXTE NATIONAL	page	4
II-A. Prévisions budgétaires nationales		
II-B. Conséquences pour les collectivités	page	5
III. Données sociodémographiques synthétiques communale.....	pages	6 à 7
IV. Situation des finances au terme de l'exercice 2018	pages	8 à 16
V. La dette	pages	17 à 19
VI. La section d'investissement.....	page	20
VI-A1 Rétrospective		
VI-A2 Projets récurrents		
VI-A3 Prospective 2020 – 20.....	page	21
VIII. Projet de budget de fonctionnement 2020.....	pages	22 à 25
CONCLUSION		

INTRODUCTION

Prévu par l'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales introduit par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientation budgétaire (DOB) a vocation d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, en vue de compléter l'information de l'assemblée délibérante et de renforcer ainsi la démocratie participative. Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

Les dispositions du projet de Loi de Finances pour 2020 viennent juste d'être présentées ; elles ne sont pas stabilisées à ce stade et peuvent être modifiées jusqu'au moment du vote en décembre 2019. Les orientations présentées ci-après s'appuient donc sur des hypothèses de travail susceptibles d'évoluer.

Deux événements d'importance pour la Ville de Nissan Lez Enserune sont survenus en 2019 :

- La finalisation du transfert de nombreuses compétences (eau, assainissement, tourisme) de la commune vers la Communauté de commune La Domitienne.
- la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour la totalité des foyers finalement repoussée à 2023, dont la question de la compensation reste toujours posée. Le gouvernement a toujours affirmé qu'elle serait intégralement compensée pour les communes ; néanmoins, à ce jour, les modalités de cette compensation sont encore floues malgré quelques pistes proposées dans le projet de loi de finances pour 2020 détaillées ci-après.

Pour les particuliers, la loi de finances prévoit également de nouvelles mesures d'indexation du livret A.

C'est donc dans un contexte toujours aussi rendu que la Commune de Nissan doit parvenir à garantir un service public de qualité au profit de ses habitants, et assurer un développement équilibré du territoire, tout en continuant à prendre des mesures lui permettant de maintenir une situation financière saine et pérenne.

C'est ainsi qu'avec la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement nous pouvons dégager des marges pour soutenir nos investissements avec en priorité :

- Soutien à la jeunesse et l'éducation (équipements sportifs, amélioration de l'accueil scolaire et péri-scolaire...)
- Soutien aux viticulteurs (aire de lavage des matériels)
- Soutien au secteur médical avec la poursuite du réaménagement du site de l'ancienne école élémentaire

- Amélioration des voies de circulation (avenues de la gare et de la cave et d'autres projets à suivre...)
- Amélioration du cadre de vie : poursuite du projet de réaménagement du centre du village (place du marché, centre ancien...)

Enfin, nous pouvons d'ores et déjà vous confirmer, compte tenu du bon résultat prévisionnel excédentaire attendu pour 2019, qu'il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition communaux pour 2020.

I- LE CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL

Le contexte international toujours tendu

La croissance économique mondiale continue de s'affaiblir. L'apathie de l'investissement dans les marchés émergents et les économies en développement représente un frein à leur croissance potentielle. Les risques pesant sur les perspectives économiques sont largement à la baisse, notamment parce que les tensions commerciales pourraient s'intensifier.

L'expansion de l'endettement représente également des sources d'inquiétudes. En effet, elle pourrait faire obstacle à la capacité des marchés émergents et des économies en développement à répondre aux chocs futurs et à financer des investissements pour soutenir la croissance.

La commission européenne a revu à la baisse ses estimations de croissance pour la zone euros à 1.2 % en 2019 et 1.4 % en 2020. Un rectificatif qui s'explique par la faiblesse du secteur manufacturier.

A noter également le résultat des élections au Royaume Uni, qui rend désormais inévitable la confirmation du Brexit et la sortie de l'UE.

II- LE CONTEXTE NATIONAL

II-A. PREVISIONS BUDGETAIRES NATIONALES

Le Contexte National : Le projet de loi de finances pour 2020

Le projet de loi de finance détermine pour un exercice (une année civile), la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'Etat, ainsi que l'équilibre budgétaire et financier qui en résulte.

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) a traduit ces priorités dans une trajectoire qui prévoit, pour les années 2018 à 2022, une réduction de la part de la dette publique dans le produit intérieur brut (PIB) de 5 points, de la dépense publique de 3 points, du déficit public de 2 points et du taux de prélèvements obligatoires de 1 point à l'horizon 2022.

La loi de finances pour 2020 vient mettre en œuvre et confirmer ces orientations. Ainsi, en 2020, le déficit public s'élèverait à - 2,2% du PIB en dehors de l'effet, ponctuel, de la transformation du crédit d'impôt

pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègements généraux venant dégrader temporairement le déficit de 0,9 point de PIB. Après avoir ramené le déficit public à un niveau inférieur à 3% du PIB en 2017, permettant à la France de sortir de la procédure européenne pour déficit excessif lancée à son encontre en 2009, le Gouvernement confirme la maîtrise de notre déficit public sous ce seuil pour les années 2018 et 2019.

Trajectoire de réduction du solde public (en % du PIB)

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Solde public	-2.9	-2.6	-3.1	-2.2	-0.9	-0.2

Le déficit public initialement prévu à 3,2% du PIB sera en fait de 3,1 % du PIB.

Le budget 2020 confirme également le net ralentissement de la dépense publique voulu par le Gouvernement. Tant en 2018 qu'en 2019, la progression en volume de l'ensemble de la dépense publique sera bien inférieure aux moyennes constatées au cours des trois mandatures précédentes.

Le budget 2020 confirme ensuite la baisse des prélèvements obligatoires promise par le Président de la République. Après une première baisse en 2018 et 2019, le taux de prélèvements obligatoires reculerait significativement en 2020, pour atteindre 44,3 % de la richesse nationale.

En application de cette politique, l'Etat a signé avec 228 collectivités (sur 322 initialement identifiés) des contrats visant à limiter la progression de leurs dépenses réelles à 1,2% en moyenne, ce seuil pouvant être apprécié à la hausse ou à la baisse suivant le contexte local.

Enfin, en novembre dernier, le gouvernement a décidé de maintenir le taux du livret A à 0.75 % jusqu'au 31 janvier 2020. Il convient de rappeler que la ressource collectée sur le livret A est affectée au financement du logement social. Il s'agit d'un taux réglementé, donc déconnecté des taux du marché bancaire. Le gouvernement va réformer la formule de calcul du taux du livret A qui sera désormais fixé à partir de moyenne semestrielle du taux d'inflation et des taux interbancaires à court terme. Un plancher est introduit, et ce taux ne pourra être inférieur en principe à 0.50%. L'idée étant d'alimenter les besoins des bailleurs sociaux, et de protéger le pouvoir d'achat des épargnants.

II-B. CONSEQUENCES POUR LES COLLECTIVITES

Les mesures pour les collectivités locales

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont en hausse de 600 millions d'euros sur un an. Ils se composent des prélèvements sur recettes, des dotations de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » et de la part de TVA attribuée aux régions, soit 48,9 milliards d'euros.

Dans le détail, la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal et des départements reste stable à 26,9 milliards d'euros à périmètre constant. La TVA des régions progresse de 128 millions d'euros par rapport à 2019. [Les dotations de soutien à l'investissement local sont maintenues à un niveau historique de près de 2 milliards d'euros](#), soit une augmentation de près d'un milliard d'euros depuis 2014. Les dotations d'investissement relatives aux équipements scolaires atteignent près d'un milliard d'euros en 2020. Le montant du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCVTA) évalué à

6 milliards d'euros est en augmentation de 351 millions d'euros par rapport à 2019. Une augmentation du FCTVA qui s'explique principalement par l'effet du cycle électoral et la reprise de l'investissement local.

En ce qui concerne la péréquation, « elle augmente au même rythme que les années précédentes de l'ordre de 220 millions d'euros » d'après Olivier Dussopt. Les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) augmentent chacune de 90 millions d'euros. Et le PLF 2020 prévoit 10 millions d'euros supplémentaire, au profit des communes, pour financer les mesures du projet de loi « Engagement et proximité » examiné à l'automne au Parlement.

Mais toutes les dotations ne sont pas en augmentation. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est de nouveau atteinte, avec une baisse de 45 millions d'euros ainsi que la compensation de la réforme du versement transport avec une diminution de 47% (de 91 millions en 2019 à 48 millions en 2020).

L'article 5 du PLF acte la suppression totale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales mise en oeuvre progressivement entre 2020 et 2023. 80 % des foyers fiscaux ne paieront plus la taxe d'habitation en 2020. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. En attendant à titre transitoire, le produit de la TH sur la résidence principale acquitté par les 20 % de foyers restants est nationalisé et affecté au budget de l'État.

L'exécutif compte bien tenir sa promesse d'une « compensation à l'euro près ». Dans le détail, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sera intégralement transférée aux communes. Pour les intercommunalités et les départements, les pertes de recettes de taxe d'habitation et de taxe foncière seront intégralement compensées par l'affectation d'une fraction de TVA, comme cela existe déjà pour les régions. Les départements s'inquiètent d'une perte de pouvoir de taux et d'un risque d'effet ciseaux en cas de crise économique.

Enfin, le projet de loi de finances pour 2020 prévoit une revalorisation des bases d'imposition de taxe d'habitation pour les collectivités locales de 0.9 %.

III - Données sociodémographiques synthétiques de la commune (Sources ministère de l'intérieur et INSEE

Superficie : 2 974 Ha

Longueur de voirie indicative : 18 382 m (En cours d'actualisation)

Population INSEE : 3 967 habitants (Source INSEE 2016)

Dont ménages : 3874

Comptée à part : 60

Population totale : 4027

En 2007, la population s'établissait à 3 327 habitants, en 2018 à 4 027 habitants (+700) soit plus 21.03 %. Sachant que la part naissance/décès est relativement équilibrée sur la période. (34 naissances en moyenne/an, contre 37 décès/an)

Cette augmentation de près de 22 % en 10 ans est essentiellement due aux constructions neuves des lotissements initiées par l'ancienne municipalité. (La Rocalve, Le domaine du soleil...)

Population par grandes tranches d'âges

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2015	%	2010	%
Ensemble	3 947	100,0	3 652	100,0
0 à 14 ans	692	17,5	688	18,8
15 à 29 ans	545	13,8	505	13,8
30 à 44 ans	705	17,9	696	19,1
45 à 59 ans	766	19,4	742	20,3
60 à 74 ans	797	20,2	662	18,1
75 ans ou plus	443	11,2	359	9,8

Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

	2015	%	2010	%
Ensemble	3 218	100,0	2 935	100,0
Agriculteurs exploitants	35	1,1	19	0,7
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	134	4,2	175	6,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	65	2,0	136	4,6
Professions intermédiaires	388	12,0	396	13,5
Employés	621	19,3	505	17,2
Ouvriers	452	14,1	350	11,9
Retraités	1 110	34,5	925	31,5
Autres personnes sans activité professionnelle	414	12,9	429	14,6

Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages				Population des ménages	
	2015	%	2010	%	2015	2010
Ensemble	1 755	100,0	1 562	100,0	3 852	3 552
Ménages d'une personne	572	32,6	463	29,6	572	463
Hommes seuls	229	13,0	144	9,2	229	144
Femmes seules	343	19,5	319	20,4	343	319
Autres ménages sans famille	45	2,5	62	4,0	129	175
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	1 138	64,9	1 038	66,4	3 151	2 915
Un couple sans enfant	542	30,9	451	28,9	1 108	925
Un couple avec enfant(s)	422	24,1	439	28,1	1 581	1 636

Une famille monoparentale 174 9,9 148 9,5 462 354

Composition des familles

	2015	%	2010	%
Ensemble	1 138	100,0	1 049	100
Couples avec enfant(s)	422	37,1	439	41,9
Familles monoparentales	174	15,3	152	14,4
Hommes seuls avec enfant(s)	30	2,6	35	3,3
Femmes seules avec enfant(s)	144	12,7	117	11,1
Couples sans enfant	542	47,6	459	43,7

Résidences secondaires : 161

Total Population DGF : 4 138 habitants

Population de 3 à 16 ans : 692

Revenu par pop INSEE : 12 079.84 €

Revenu moyen de la strate : 14 101.78 €

Nombre d'enfants scolarisés : 355

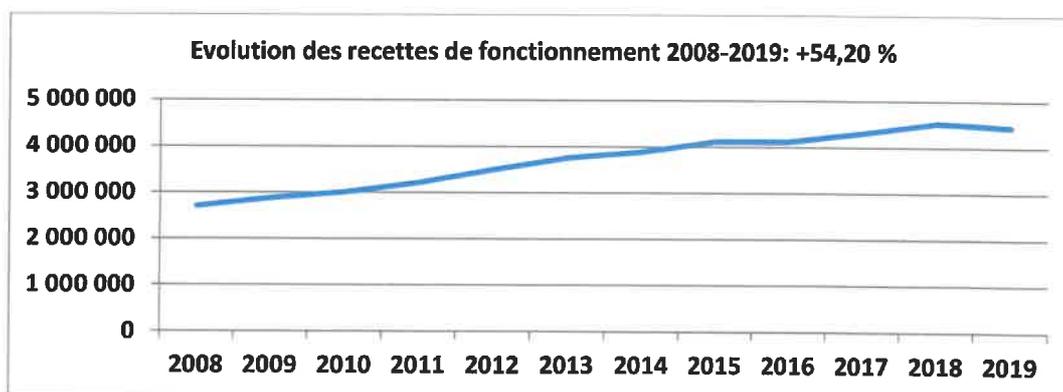
Maternelle : 128

Elémentaire : 227

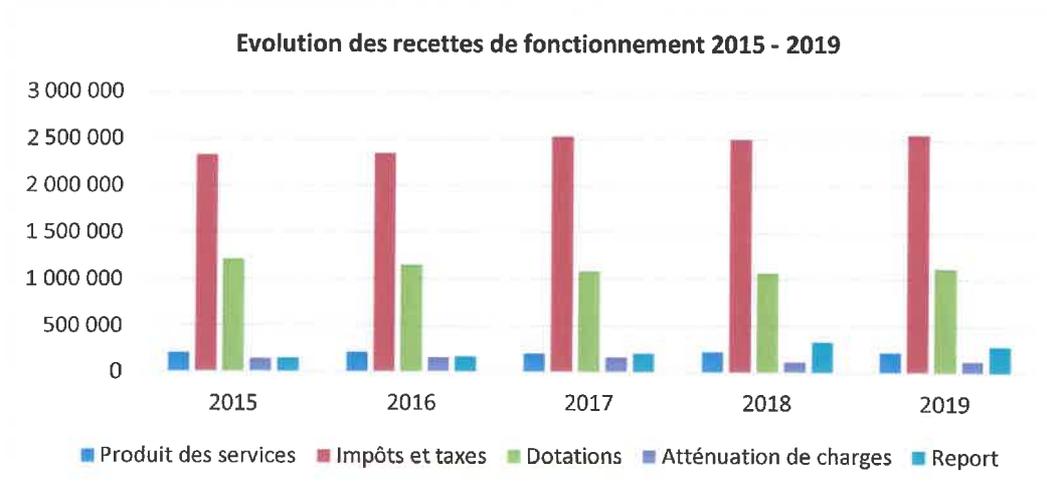
IV - Situation budgétaire et évolution rétrospective 2008-2019

A- Les recettes de fonctionnement

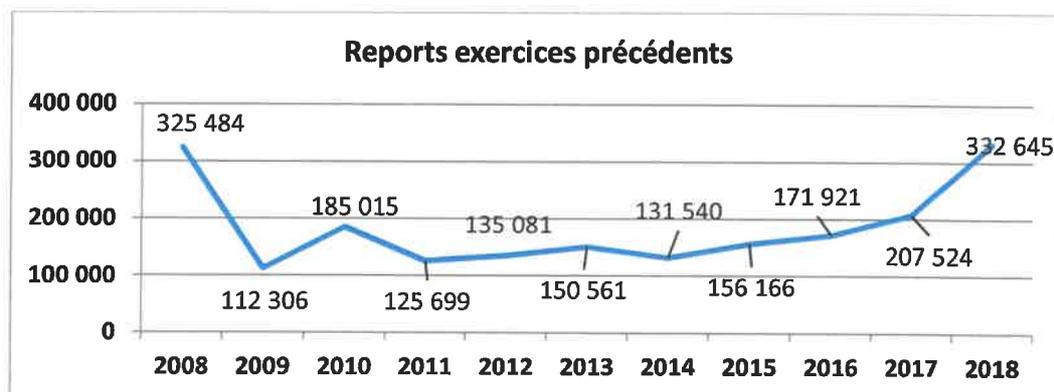
Les recettes globales de fonctionnement ont progressé de 54 % sur la période soit en moyenne 4.5 %/an pour s'établir à 4 437 552 €.



A1-1 Détail de l'évolution des recettes de fonctionnement par sources principales de recettes

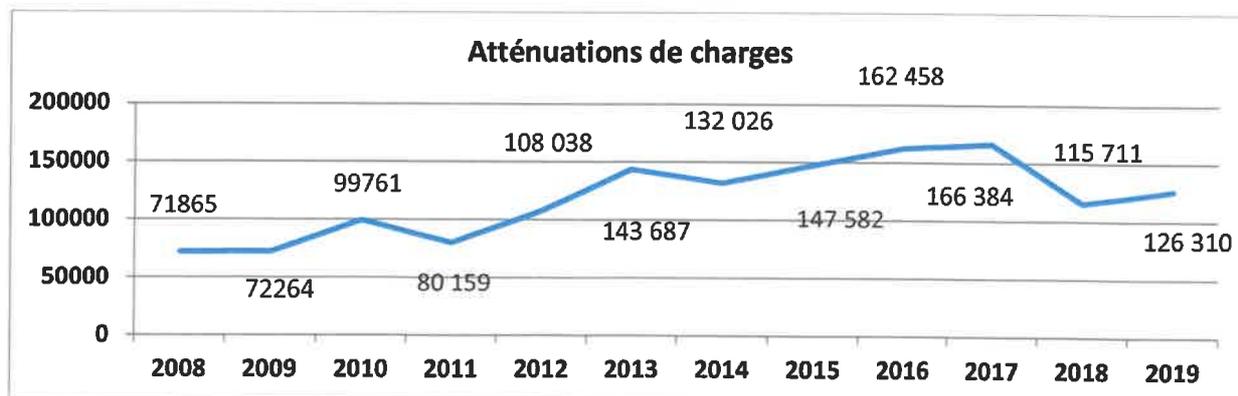


A1 - 1 - 1 Les résultats reportés des exercices N-1 : Chapitre 002



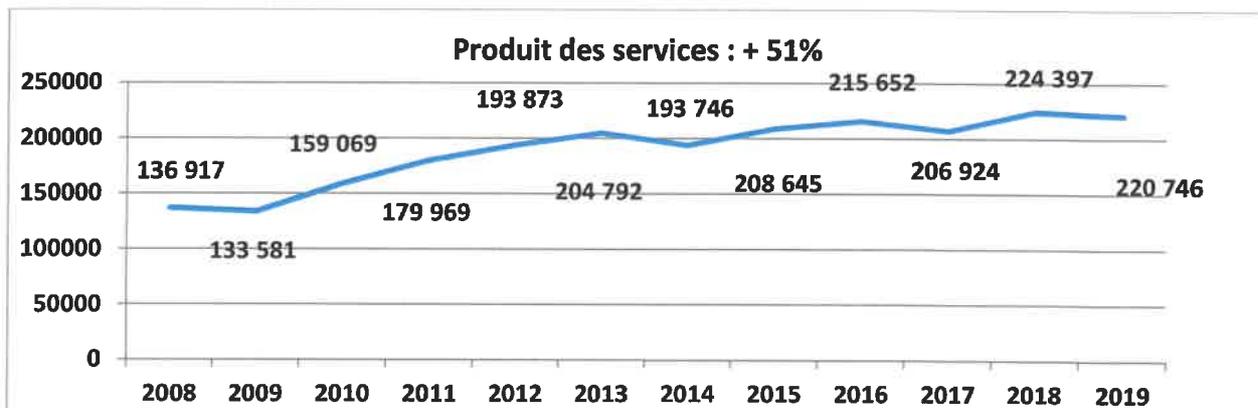
Les reports d'excédent sont effectués de façon à atténuer à partir de l'exercice 2014 l'effet de réduction de la dotation forfaitaire de fonctionnement imposée par l'Etat qui heureusement se stabilise en 2018. Pour 2019, le montant des reports fonctionnement/investissement est estimé à environ 300 000 € pour le fonctionnement et 251 000 € pour équilibrer la section d'investissement.

A1 -1 - 2 Les atténuations de charges : Chapitre 013



Il s'agit des compensations de l'Etat pour les emplois aidés. La diminution de cette recette suit le désengagement de l'Etat de cette politique d'aide au retour au travail des chômeurs de longue durée et d'aide au premier emplois des jeunes. Elle vient notamment en déduction des charges de personnels du chapitre 012 des dépenses de la section de fonctionnement.

A1 - 1 - 3 Les produits des services : Chapitre 70



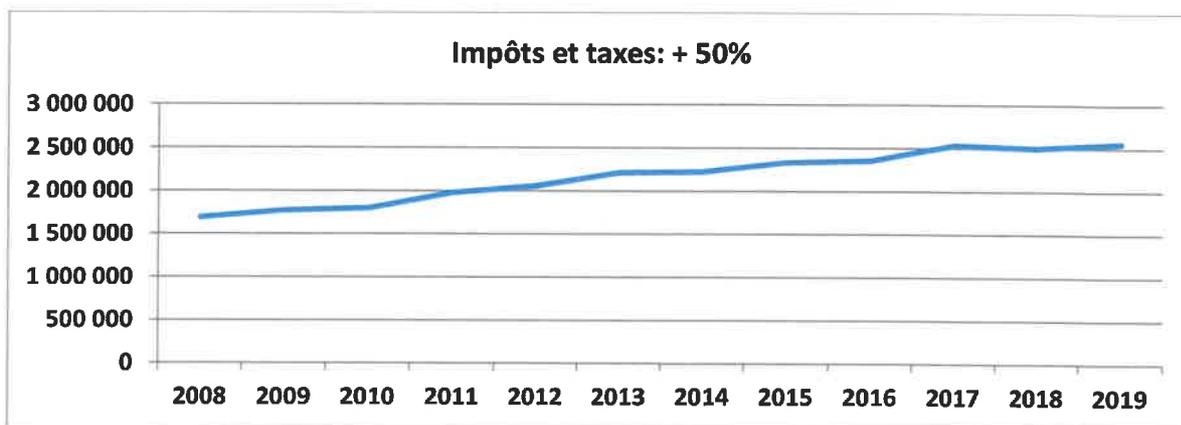
Il s'agit des :

- Redevances d'occupation du domaine public (antennes téléphoniques, droits de places de marchés, vide grenier...)
- Redevances des centres de loisirs, cantine, portage de repas...

Après une forte progression due à l'effort engagé par la municipalité pour renforcer ses structures d'accueil, ces recettes sont en stabilisation depuis 2015 car elles sont liées notamment aux capacités d'accueil de ces services publics et à la maîtrise de l'augmentation des tarifs des services publics.

Cependant, avec l'augmentation conséquente des charges de personnels qui va peser sur les services de la cantine et du centre de loisirs (transformation des contrats aidés en CDD) et fréquentation accrue à la cantine, le conseil municipal devra inévitablement se prononcer sur l'augmentation ou non des tarifs concernés.

A1 - 1 - 4 Les impôts et taxes : Chapitre 73



Ce chapitre regroupe notamment les impôts locaux, l'attribution de compensation résultant du transfert de la compétence économique à la communauté de communes La Domitienne lors de sa création en 1992, la taxe sur l'électricité, la taxe additionnelle aux droits de mutation.

Comme précisé plus avant dans les données sociodémographiques de la commune, l'évolution du produit des taxes locales est essentiellement dû à la création des lotissements (Domaine du soleil et La Rocalve), et au démarrage des ZAC La Glacière et Enjalbert. (Augmentation de la population)

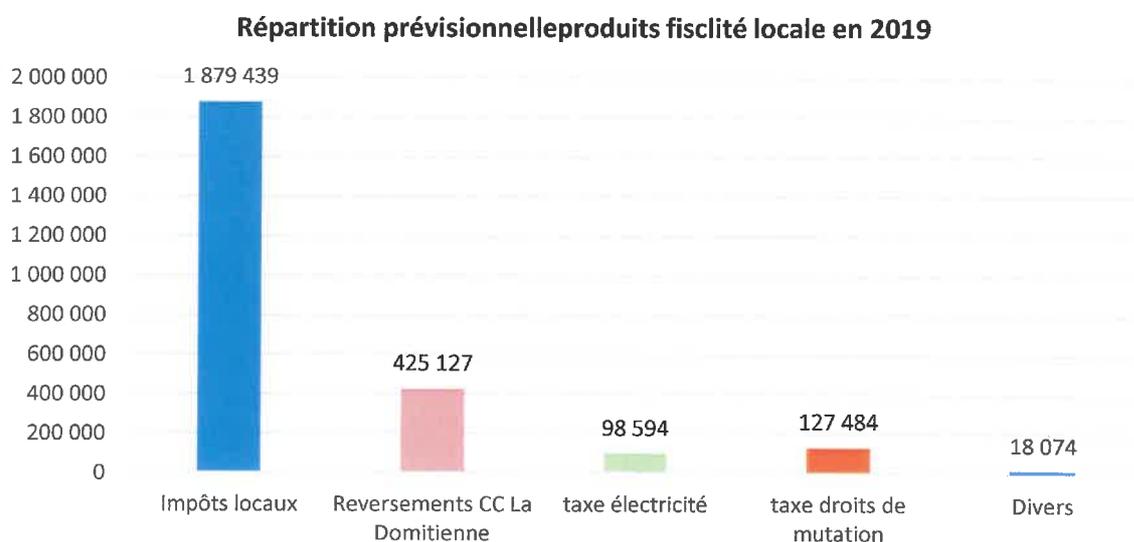
Par ailleurs, l'augmentation du produit des impôts est aussi le résultat de la révision des valeurs locatives décidées en lois de finances par les gouvernements successifs.

Pour 2018, on constate une stabilisation de ce chapitre du fait de la baisse de 31 000 € de l'attribution de compensation de la Domitienne suite au transfert des compétences tourisme et des zones d'activités économiques à surface réduite.

Je rappelle également que le conseil municipal n'a pas augmenté les taux d'imposition depuis 2011.

Enfin pour 2020, la loi de finances prévoit une revalorisation des bases d'imposition de 0.9%.

A1 - 1 - 5 Répartition du produit de la fiscalité locale en 2019



La taxe additionnelle aux droits de mutation est perçue par le département et une partie est reversée à la commune. Elle se décompose comme suit :

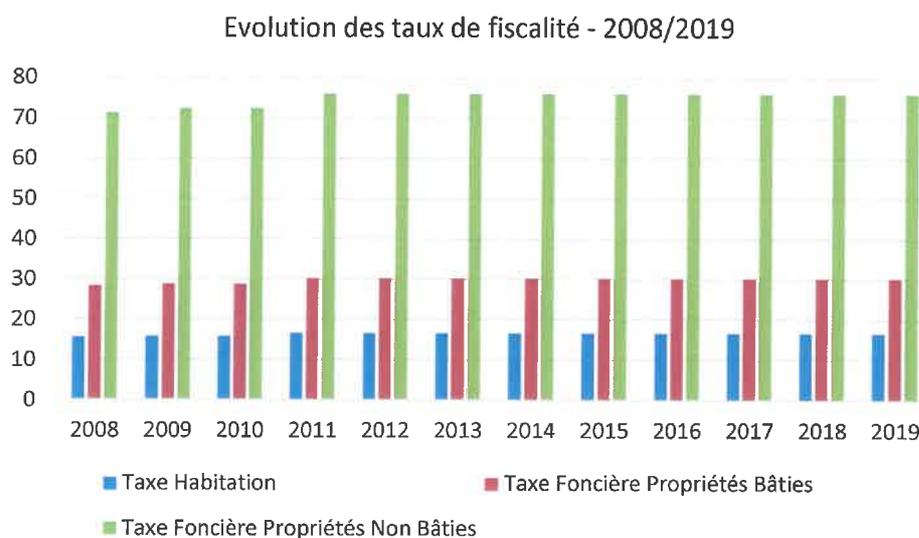
- Du droit départemental de 4,50%
- D'une taxe additionnelle perçue au profit de la commune ou d'un fonds de péréquation départemental de 1,20%
- D'un prélèvement pour frais d'assiette et de recouvrement du droit départemental calculé sur le montant du droit départemental, de 2,37%.

S'agissant de l'attribution de compensation de la CC La Domitienne, celle-ci a été modifiée en 2018 suite à la mise en œuvre de la Loi Nôtre, nouvelle étape de la décentralisation.

En effet, la communauté de communes se doit d'assumer pleinement et entièrement le transfert de compétences en matière économique et touristique. C'est ainsi que :

- Les zones de La Mouline et de Maillassols ont été transférées à la communauté au 1^{er} janvier 2017, de même que l'office de tourisme qui sera de compétence communautaire.
- Dès lors, les charges communales afférentes à ces transferts ont été déduites de l'attribution de compensation (30 000 €), en contrepartie elles ne sont plus à la charge de la commune.

A1 - 1 - 6 Evolution des taux de fiscalité



Sur la période 2008/2011 les taux ont progressé de 6.68%. Depuis 2012, les taux sont stables soit :

- Taxe d'habitation : 16.60%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.14 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 76.13 %

C'est une décision courageuse de la municipalité de stabiliser les taux d'imposition, afin de pas alourdir davantage la pression fiscale sur les administrés déjà fortement ponctionnés au titre de leurs revenus. Cette décision impose notamment aux élus en charge de budgets de gérer rigoureusement les crédits qui leur sont alloués et de chercher des sources d'économies.

Les taxes communautaires :

La communauté de communes LA DOMITIENNE perçoit la taxe d'habitation depuis 2011 du fait du transfert par le législateur de cette taxe auparavant perçue par le département, et la taxe ordures ménagères dont la compétence a été transférée par les 8 communes de La Domitienne à la communauté.

Le taux de la taxe d'habitation perçue par La Domitienne est inchangé depuis 2011 à 10.78 %.
Le taux de la taxe ordures ménagères a été ramenée de 18.36 % à 14.90 % entre 2008 et 2016 dans le cadre de l'harmonisation de cette taxe entre les différentes communes, soit une baisse du taux de 17.95 % pour notre commune. Ce taux de 14.90% est inchangé depuis.

Instauration de la Taxe GEMAPI

A l'heure où **la taxe d'habitation doit progressivement disparaître** pour 80 % des ménages, un **nouvel impôt** local a fait son apparition depuis le 1^{er} janvier 2018. Baptisée **taxe Gemapi** pour « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », elle a été adoptée en 2014 sous François Hollande, dans la loi de modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles, dite MAPTAM.

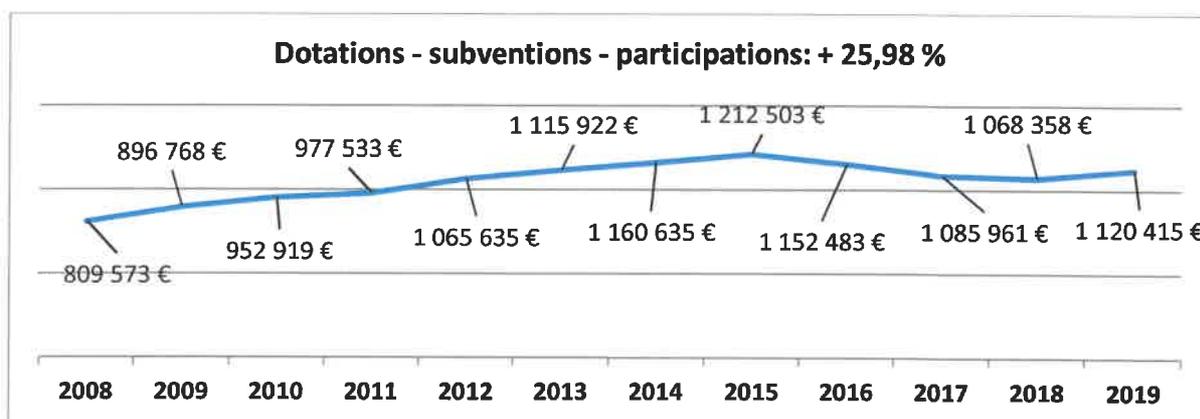
L'objectif est de permettre aux agglomérations de prendre en charge les **aménagements liés aux crues** (digues, entretien des berges, etc.). Jusqu'à présent, c'était l'Etat qui en avait la charge. Désormais, cette compétence a été déléguée aux 1 266 Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI, dont les communautés de communes et d'agglomération ou les métropoles). A ce jour, **200 EPCI ont décidé**

de mettre en place la taxe inondation. La grande majorité des autres devraient se prononcer en sa faveur d'ici au 15 février prochain.

Le montant de cet impôt local – qui viendra s'ajouter à la taxe d'habitation et/ou à la taxe foncière – ne pourra pas dépasser 40 euros par personne et par an. Chaque intercommunalité vote le **tarif de sa taxe Gemapi** et il peut être revu chaque année.

Pour la CC La Domitienne, le taux 2018 est de 0.0371% appliqué à la valeur locative des résidences.

A1 – 1 - 7 Dotations, subventions et participations : Chapitre 74



La part de ces recettes dans le financement de la commune diminue de 1.5 % entre 2017 et 2018 du fait de la contribution de la commune à la réduction des déficits publics de l'Etat.

Ce chapitre comprend :

- La dotation forfaitaire de fonctionnement de l'Etat
- La dotation de solidarité rurale de l'Etat
- La dotation nationale de péréquation de l'Etat
- Les subventions pour emplois d'avenir de l'Etat
- Les participations de la CAF pour les activités scolaires et périscolaires
- Les participations des bénéficiaires des activités scolaires ou périscolaires (cantine, accueil centres de loisirs...)
- Les compensations de l'Etat au titre des exonérations de taxes locales

S'agissant de la dotation forfaitaire de l'Etat, celle dernière a été sérieusement amputée par la « contribution communale au redressement des finances publiques de l'Etat » 25 000 € en 2014, 68 512 € en 2015 et 72 330 € en 2016 et 33 000 € en 2017 soit au total 198 842 €.

Les principales évolutions de 2019 sont :

- DGF + DSR + DNP : + 30 000 €
- Emplois d'avenir : - 1 000 €
- Aide Etat activités périscolaires : +3 000 €
- FCTVA + DGD : 14 200 €

A1 – 1 - 8 Autres produits de gestion courante ou exceptionnels : Chapitre 75, 76, 77

Pour 2019 ces produits sont de 59 000 €.

Il s'agit de :

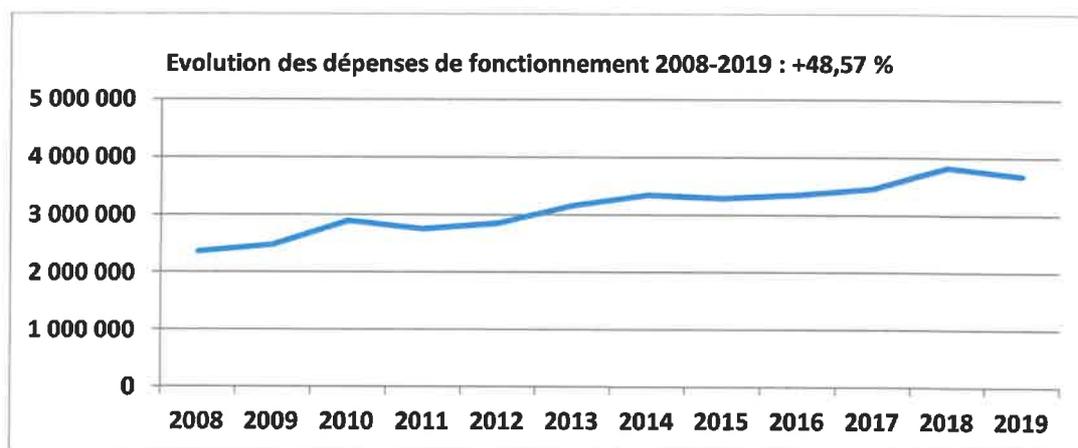
- Location de la salle Michel Galabru

- Location du centre socio culturel
- Location de l'immeuble de La Poste et la caisse d'épargne
- Remboursements d'assurances diverses
- Remboursements par des particuliers de dégradations urbaines constatées et identifiées grâce à la vigilance de la police municipale et à la vidéo surveillance.

B – Les dépenses de fonctionnement

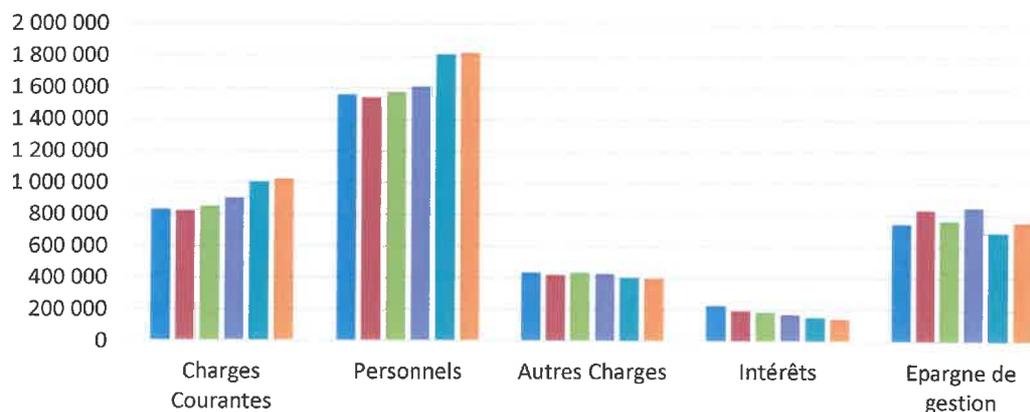
B1 – Evolution et objectifs

Les dépenses de fonctionnement, hors virement à la section d'investissement, ont progressé de 54.71 % entre 2008 et 2018, soit + 4.97 %/an en moyenne. Nous avons essayé de les stabiliser depuis 2014 afin de compenser les pertes de recettes de la DGF. Cela est dû aux efforts engagés pour limiter la hausse des dépenses. (Renégociations de contrats, maîtrise des enveloppes attribuées aux adjoints en charge de crédits, prise de conscience des restrictions de recettes imposées par l'Etat). Il faut absolument persévérer dans ce sens afin de continuer nos programmes d'investissement structurels.

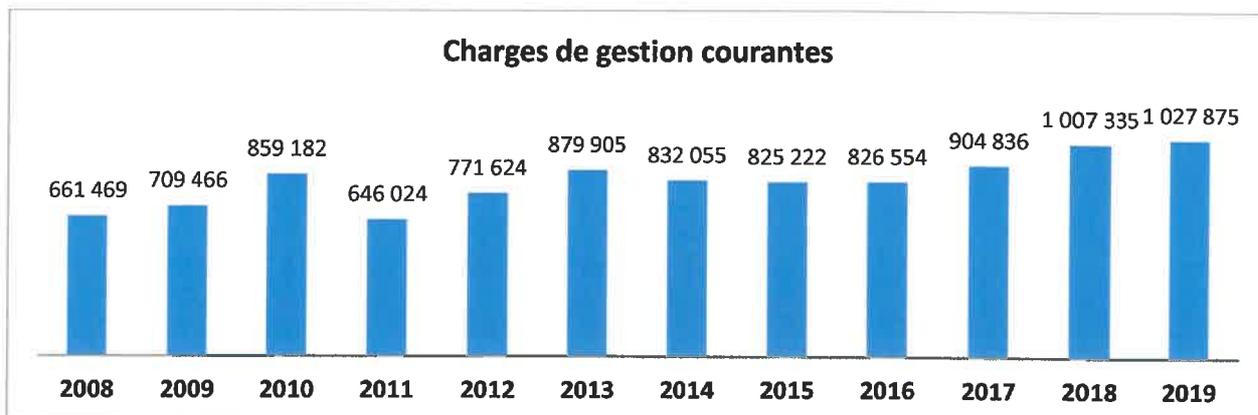


Les dépenses de fonctionnement 2019 (- 150 630 €) ont diminué de 3.9 % par rapport à 2018.

Evolution des principales dépenses de fonctionnement - exercices 2014 à 2019



B2 – 1 Les charges de gestion courante : Chapitre 011



Avec les charges de personnels, c'est un chapitre clé de la maîtrise des dépenses à caractère général. Ces charges tel qu'il apparaît sur le graphique ont progressé de 1.9 %. Cette hausse est essentiellement dû à la remise aux normes des appartements de l'ancienne école maternelle qui par ailleurs procure à la commune des recettes de location.

- Electricité : - 18 000 €
- Carburants : - 3 000 €

Il faut continuer à traquer les économies d'énergies (éclairage, chauffage, consommation des véhicules) Vérifier les contrats des différents sites communaux avec les fournisseurs d'électricité (Puissances souscrites etc...)

Continuer la politique de rénovation de l'éclairage public. Maîtriser au plus près les horaires d'allumage et d'extinction des éclairages. Remplacement des ampoules classiques par des ampoules LED.

Les dépenses d'entretien courant (produits de nettoyage à utiliser conformément aux préconisations des fabricants)

Entretien régulier des outils de travail

Conduite économique des véhicules (éviter la casse qui conduit à l'augmentation des assurances)

Planter des essences d'arbres ou de plantes adaptées à notre climat pour limiter les arrosages

Sensibiliser les agents territoriaux à ces sources d'économies faciles à mettre en œuvre.

Enfin, les associations ont une part non négligeable d'intervention dans ces économies. En effet, nous faisons des efforts pour qu'elles mieux logées dans des locaux plus adaptés. Aussi nous comptons toujours sur la responsabilité du milieu associatif pour maîtriser ces charges.

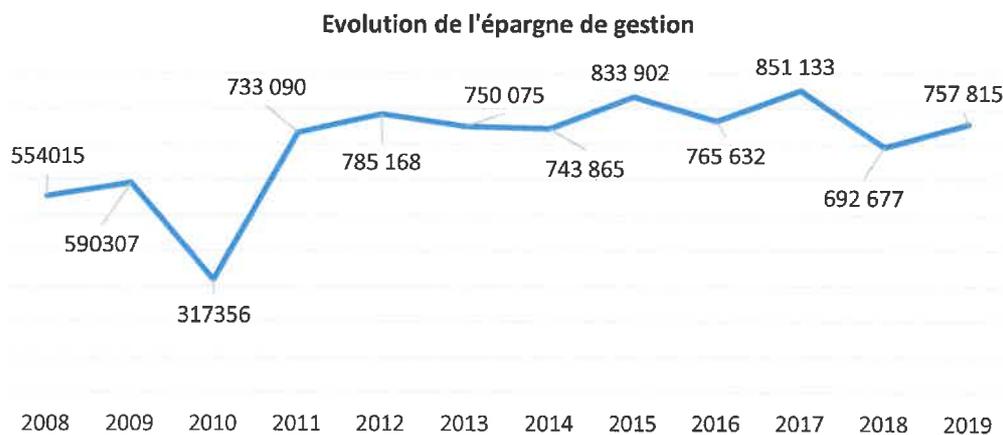
B2 – 2 Les charges de personnels : Chapitre 012



Ce chapitre représente en moyenne 42.85 % des dépenses de fonctionnement et 64.35 % de la fiscalité locale.

Comme vous pouvez le constater, depuis 2014 vous avez tous pris conscience de la nécessité de maîtriser également ces dépenses. Il faut continuer dans ce sens, même si les charges ont été impactées en 2018/2019 par la mise en place du nouveau régime indemnitaire des agents, et la suppression des contrats aidés.

B2 – 3 Le virement à la section d'investissement : Chapitre 023



C'est « le nerf de la guerre » qui participe à l'autofinancement des opérations d'investissements. Nous avons su le remonter à un niveau très acceptable pour notre commune. Le léger fléchissement de 2018 est dû essentiellement au transfert par opérations d'ordre du produit de la vente des terrains aux professionnels de santé (210 000 €). Cette opération représente à contrario une augmentation des ressources propres de la section d'investissement.

Pour 2019, nous pouvons d'ores et déjà estimer le résultat excédentaire de la section de fonctionnement à 757 815 €.

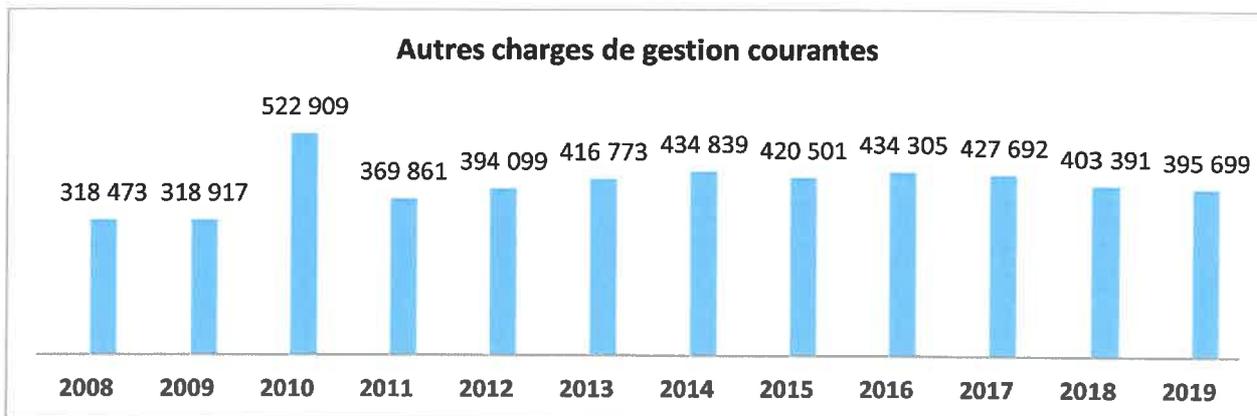
B2 – 4 Opérations de transfert entre sections : Chapitre 042

C'est le chapitre qui contient les dotations aux amortissements et provisions. La constatation du vieillissement des matériels qui est une dépense obligatoire pour la commune et que nous avons mis en place bien avant nos obligations légales puisque cette opération concerne les communes de plus de 3 500 habitants.

Ce montant participe également à l'autofinancement de la section d'investissement pour le renouvellement des matériels. (Véhicules, outillage, ordinateurs...) Il s'ajoute au virement à la section d'investissement précité.

Le montant de ces amortissements est d'environ 120 000 €/an. C'est en principe la somme que nous pouvons consacrer aux achats de nouveaux matériels en section d'investissement chaque année.

B2 – 5 Autres charges de gestion courante : Chapitre 65



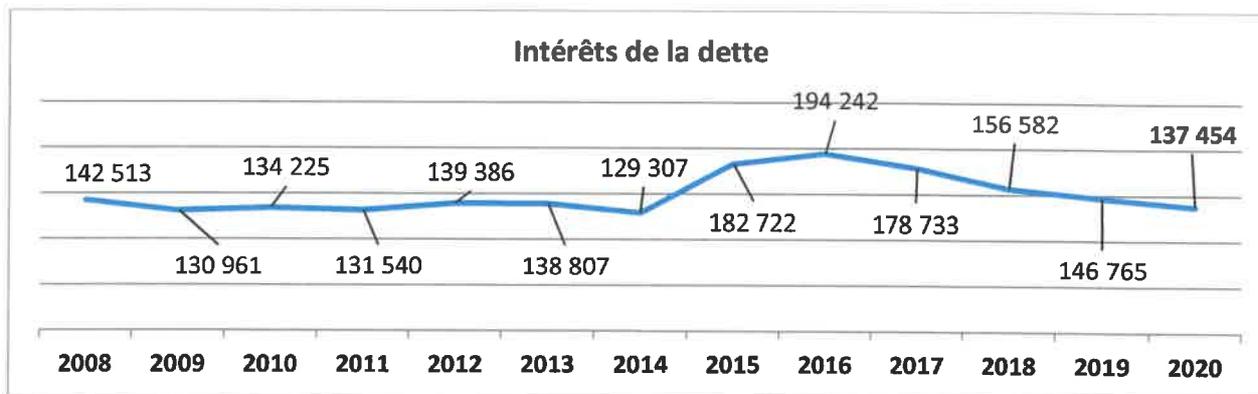
Il s'agit des participations aux divers organismes de regroupement : SIVOM d'Enserune, SDIS, ainsi qu'aux organismes communaux (CCAS).

Y figure également les indemnités des élus.

C'est un chapitre qui permet éventuellement une variable d'ajustement des crédits par les subventions aux associations.

Enfin, à noter que la disparition de la participation au SMDA (Syndicat mixte du Delta de l'Aude), remplacé par l'institution de la taxe GEMAPI décrite plus avant. Ce qui explique la baisse des charges de ce chapitre

B2 – 6 Les charges financières (Intérêts de la dette) : Chapitre 66



Après le pic de 2016, première année de constatation des intérêts courus non échus (nouvelle technique comptable obligatoire pour les communes de + de 3 500 habitants), la courbe recommence à s'infléchir tel que prévu dans notre prospective après la souscription de l'emprunt du nouveau groupe scolaire.

La charge des intérêts est à nouveau inférieure à son niveau de 2008.

B2 – 7 Les charges exceptionnelles : Chapitre 67

C'est un chapitre aux dépenses aléatoires ou on peut trouver des amendes, des secours d'urgence et autres opérations à caractère tout à fait exceptionnelles. Pour 2019, le montant est de 4 998 €.

V- L'état de la dette et son évolution

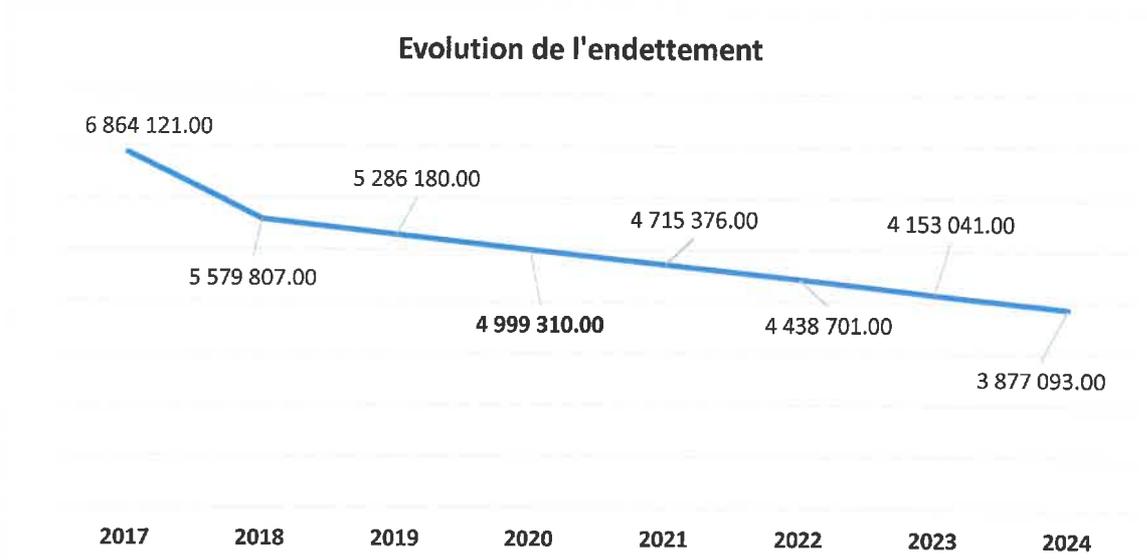
L'endettement (Voir tableau)

Les intérêts et le capital

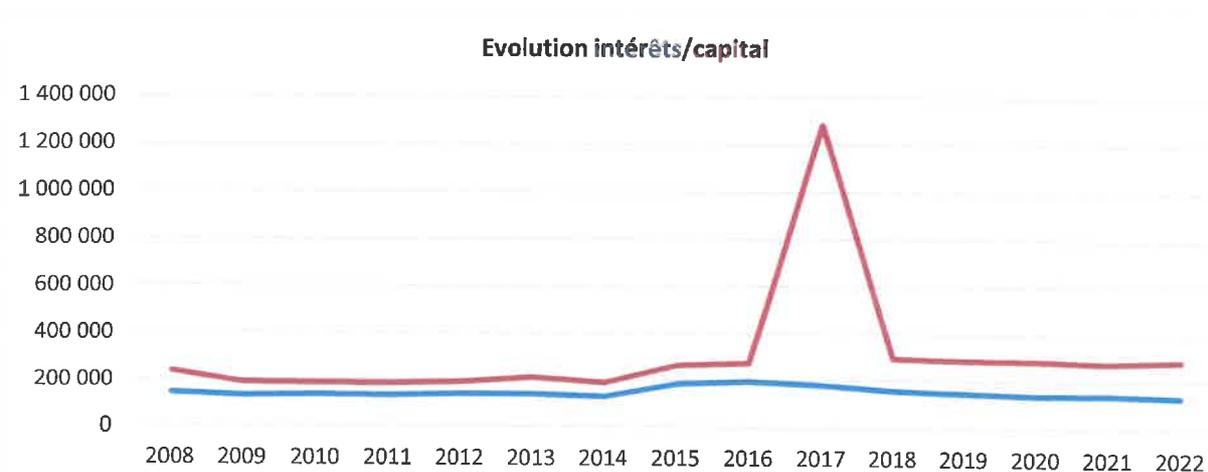
Remboursement du prêt relais de la caisse d'épargne

Indicateurs d'endettement

A1 L'endettement



A2- Les intérêts et le capital



Le prêt relais de 1M€ souscrit auprès de la caisse d'épargne en 2016, que nous n'avons finalement pas utilisé compte tenu de notre gestion rigoureuse, a été entièrement remboursé en 2017.

Indicateurs d'endettement 2019

1 - Capacité de désendettement en années (Encours/CAF brute)	6.66 ans
2 - Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement.	1.13

Comme vous pouvez le constater, nos indicateurs sont au vert

Ratio 1 : <8 ans = zone verte - entre 8 et 12 ans = zone d'alerte - >12 ans = Zone rouge

Ratio 2 : >1.5 = zone rouge

Evolution endettement/ habitants

Population totale INSEE	Intérêts / habitants	Capital / habitants
2008	41.21 €	68.34 €
2020	33.16 €	68.51 €

L'évolution de l'endettement/habitants est inférieur à celui de 2008

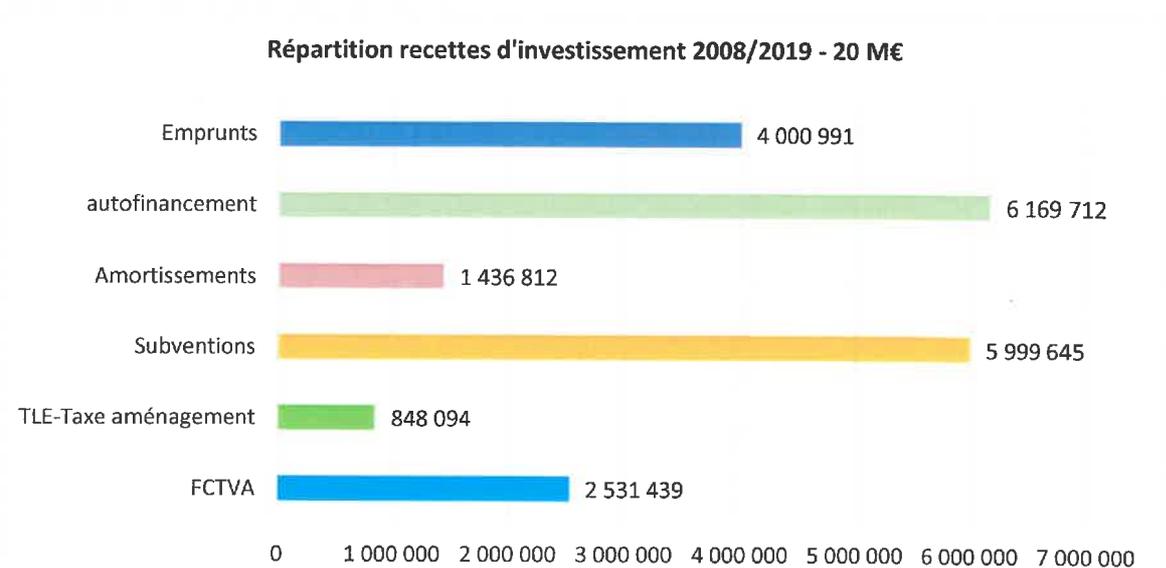
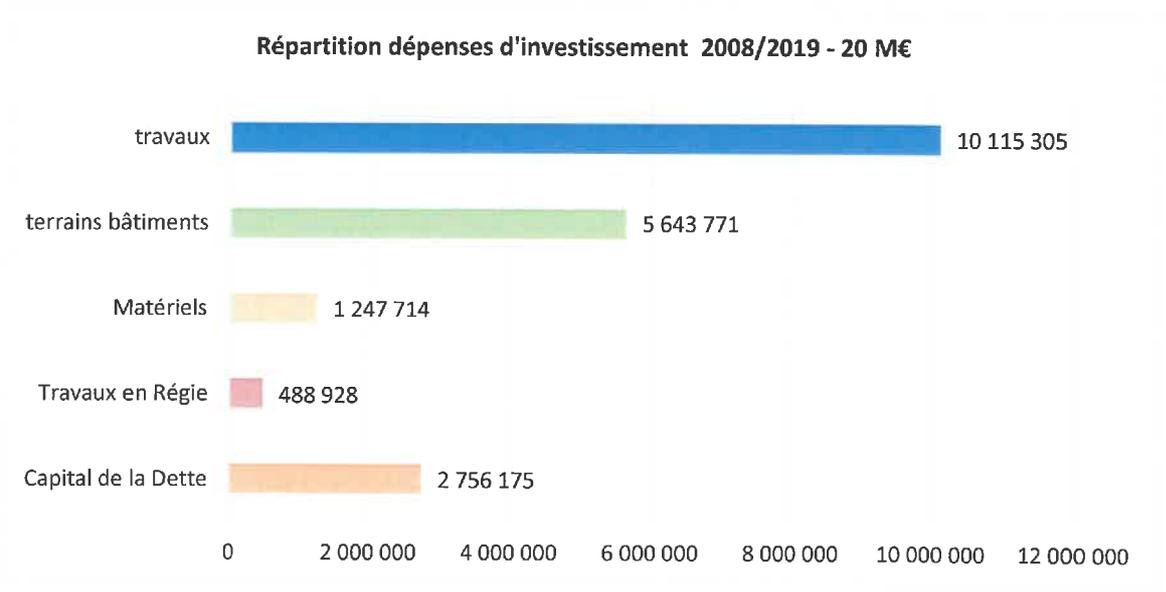
Etat de la dette

Année	Dette au 1er janvier	Total	Intérêts	Capital	Emprunt réalisé
2002	2 231 026.03	372 613.55	124 136.15	248 477.40	0.00
2003	1 982 548.63	378 907.62	113 391.07	265 516.55	290 000.00
2004	2 007 032.08	383 429.75	101 147.06	282 282.69	715 000.00
2005	2 439 749.39	382 968.93	101 277.26	281 691.67	800 000.00
2006	2 958 057.72	402 243.21	108 750.72	293 492.49	1 000 000.00
2007	3 664 565.23	410 013.09	160 256.37	249 756.72	290 000.00
2008	3 704 808.51	378 862.02	142 513.21	236 348.81	145 000.00
2009	3 613 459.70	318 023.48	130 961.33	187 062.15	300 000.00
2010	3 726 397.55	319 327.92	134 225.05	185 102.87	100 000.00
2011	3 641 294.68	314 437.09	131 540.38	182 896.71	0.00
2012	3 458 397.97	329 877.76	139 386.17	190 491.59	360 120.00
2013	3 628 026.38	349 204.57	138 807.01	210 397.56	0.00
2014	3 417 628.82	317 661.95	129 307.01	188 354.94	2 555 991.00
2015	5 785 264.88	446 028.49	182 722.96	263 305.53	1 615 000.00
2016	7 136 959.35	467 080.78	194 242.65	272 838.13	0.00
2017	6 864 121.22	1 463 047.86	178 733.38	1 284 314.48	0.00
2018	5 579 806.74	450 208.81	156 582.10	293 626.71	0.00
2019	5 286 180.03	433 634.76	146 765.25	286 869.51	0.00
2020	4 999 310.52	421 388.81	137 454.27	283 934.54	
2021	4 715 375.98	417 306.60	140 632.11	276 674.49	
2022	4 438 701.49	417 404.53	131 744.31	285 660.22	
2023	4 153 041.27	398 088.64	122 140.89	275 947.75	
2024	3 877 093.52	386 319.69	113 079.74	273 239.95	
2025	3 603 853.57	344 794.13	103 891.18	240 902.95	
2026	3 362 950.62	336 212.91	96 171.93	240 040.98	

VI – La Section d'Investissement

A1 – Rétrospective dépenses et recettes

Rétrospective investissements période 2008 à 2018



A2 - Les projets récurrents

- Remise en état de la voirie communale
- Chemins ruraux
- Travaux d'infrastructure et d'équipements
- Mise en place vidéo surveillance
- Mise en accessibilité PMR

Restes à réaliser 2019 (voir tableau joint)

A3 -Prospective 2019 à 2020

A3-1 Principales opérations budget 2020 à continuer ou à terminer

- Chemins ruraux divers
- Voirie communale avenue de la gare
- Réalisation d'un plateau sportif au groupe scolaire
- Sécurité routière : ralentisseurs
- Continuation aménagement site de l'ancienne école primaire pour le pôle de santé et le foyer rural (permis d'aménager accordé)
- Caserne de pompiers – Voirie d'accès
- Année 4 accessibilité PMR

A3-2 Les projets à l'étude et à engager pour 2020 et à suivre – Chiffrages en cours et priorisation à valider

- Halle aux sports intercommunale (Nissan, Colombiers)
- Voirie rue de l'ancienne école primaire
- Réhabilitation du centre ancien – 3 tranches de travaux
- Trottoirs Bld des vieux moulins
- Voirie entrée du hameau de Péries
- Voirie route de Salle d'Aude (voie verte centre village – salle Galabru)
- Aménagements forêt
- Création de jardins familiaux

Globalement, la commune est en mesure de consacrer chaque année une enveloppe de 1 million d'euros hors subventions aux investissements et emprunts.

VIII- Le projet de budget prévisionnel 2020 – Tableau joint

Remarque liminaire :

Compte tenu de la date de vote de ce budget et en l'absence des informations légales que l'Etat doit nous communiquer avant le 31 mars, les chiffres tiennent compte des résultats de l'exercice 2019. Le conseil municipal élu aura à se prononcer sur l'affectation des nouveaux crédits par une décision modificative après avoir pris connaissance des informations légales.

A1- Les recettes de la section de fonctionnement – Principaux impacts des mesures de la loi de finances 2019 et des décisions communautaires

Chapitre 73 – Impôts et taxes

- Revalorisation des bases prévisionnelles de 0.9 % à confirmer
- Attribution de compensation de La Domitienne stable par rapport à 2019.
- Fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) : reversement intégral des attributions du FPIC aux communes. La contrepartie concerne la Dotation de Solidarité Communautaire au chapitre 74.

Chapitre 74 – Dotations, Subventions et Participations

- Dotation forfaitaire de fonctionnement : Théoriquement stable à 289 000 €.
- Les crédits de la dotation de solidarité rurales devraient être en augmentation.
- La Dotation nationale de péréquation reste stable

Chapitre OO2 – Résultat de fonctionnement 2019 reporté

- De 287 590 € en 2019 le report pour 2020 est estimé à 300 000 €, pour conserver des marges de manœuvre.

A2- Les dépenses de la section de fonctionnement – Principales évolutions

Chapitre O11 – Charges à caractère général : Enveloppe identique au budget prévisionnel 2019.

Chapitre O12 – Charges de personnels : Progression du GVT à confirmer

- Mise en place du RIFSEP et du CIA
- Glissement vieillesse technicité

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

- CCAS stable

RESULTATS EXERCICE 2019

COMMUNE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		287 590.45		701 358.30		
Opérations de l'exercice	3 680 551.76	4 150 598.85	1 364 696.93	1 227 462.82		
TOTAUX	3 680 551.76	4 438 189.30	1 364 696.93	1 928 821.12	0.00	0.00
Résultats de clôture		757 637.54		564 124.19		0.00
Restes à réaliser			1 716 461.00	901 228.00	815 233.00	
TOTAUX CUMULES	0.00	757 637.54	1 716 461.00	1 465 352.19	815 233.00	0.00
RESULTATS DEFINITIFS		757 637.54	251 108.81			506 528.73

Proposition d'affectation :

- Excédent de fonctionnement	757 637.54 €
- Excédent d'investissement	564 124.19 €
- Déficit sur les RAR	815 233.00 €

Report sur 2019 :

1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	251 108.81 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	506 528.73 €
001 - Excédent d'investissement reporté	564 124.19 €

Besoin de financement de la section d'investissement :

815 233.00 € - 564 124.19 € = 251 108.81 €

BUDGET 2020 - SECTION d'INVESTISSEMENT

Restes à réaliser 2019	Dépenses	Recettes
TOTAL	1 716 461	1 716 461
150 - Acquisitions matériel	69 466	
248 - Acquisitions / Aliénations	101 000	
250 - Rénovation Eglise	49 000	7 683
331 - Aire de lavage	740 000	603 740
333 - vidéosurveillance	27 000	
334 - Etude projet urbain	14 760	
335 - Mise aux normes d'accessibilité - Voirie et Bâtiments	18 000	
337 - Révision allégée du PLU	2 136	
338 - Extension réseau électrique	10 115	
339 - Modification du PLU (compatibilité SCOT)	16 500	
350 - Stade Espeluque - Construction vestiaire et club house	88 673	95 718
352 - City Stade	80 882	51 988
353 - Jardin pédagogique groupe scolaire Beille	11 200	
355 - Aménagement de l'avenue de la Cave	141 715	
356 - Réfection des chemins ruraux	275 221	104 900
357 - Réaménagement local 2 place du marché	12 619	
359 - Réfection ch. Clavilongue suite intempéries oct 2018	58 174	37 199
1068 - Affectation des résultats 2019		251 109
001 - Résultat exercice 2019		564 124

Nouvelles inscriptions 2020	Dépenses	Recettes
Taxe d'aménagement		
FCTVA		
Amortissement		
Virement de la section de fonctionnement		
Participation ZAC La Glacière		
Participation ZAC Enjalbert		
Travaux d'équipement en régie		
276348 - créances autres communes		
020 - Dépenses imprévues		
Remboursement Capital de la dette		
Opérations d'équipement		
150 - Acquisitions matériel		
306 - Atribus		
331 - Aire de lavage		
333 - vidéosurveillance		
338 - Extension réseau électrique		
339 - Modification du PLU (TGV)		
345 - Plan pluriannuel Eclairage public		
350 - Stade Espeluque - Construction vestiaire et club house		
353 - Jardin pédagogique groupe scolaire Beille		
355 - Aménagement de l'avenue de la Cave		
356 - Réfection des chemins ruraux		
357 - Réaménagement local 2 place du marché		
358 - enrochement talus groupe scolaire Beille		
TOTAL	1 716 461	1 716 461

Accès caserne pompiers -> BUDGET ANNEXE

Photovoltaïque Galabru -> Budget ANNEXE

Permis d'aménager ancien groupe scolaire -> BUDGET ANNEXE

RESULTAT 2019 et PROJET DE BUDGET 2020 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		Budget prévisionnel 2019	Résultat 2019	Budget prévisionnel 2020
Chapitre O11	676	1 090 849,00	1 027 875,00	1 050 000,00
Chapitre O12	Charges de personnel	1 958 200,00	1 950 022,00	1 970 000,00
Chapitre O23	Virement à la section d'investissement	631 258,00		0,00
Chapitre O42	Transfert entres sections - Amortissements	93 442,00	157 863,00	95 000,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	403 623,00	395 699,00	400 000,00
Chapitre 66	Opérations financières	142 958,00	142 570,00	137 454,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	12 765,00	4 998,00	5 000,00
Chapitre O14	Atténuations de produits	3 200,00	709,00	3 200,00
Total		4 336 295,00	3 679 736,00	3 660 654,00

RECETTES		Budget prévisionnel 2019	Résultat 2019	Budget prévisionnel 2020
Chapitre O42	Transfert entres sections	25 000,00	66 648,00	25 000,00
Chapitre OO2	Résultat reporté	287 590,00	287 590,00	300 000,00
Chapitre O13	Atténuation de charges	113 672,00	126 311,00	115 000,00
Chapitre 70	Produits des services	205 290,00	220 746,00	210 000,00
Chapitre 73	Impôts et taxes	2 551 944,00	2 555 889,00	2 555 889,00
Chapitre 74	Dotations - Participations	1 115 037,00	1 120 415,00	1 120 415,00
Chapitre 75	Autres produits	19 915,00	22 305,00	20 000,00
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	52,00	0,00
Chapitres 77	Produits exceptionnels	17 847,00	37 595,00	7 000,00
		4 336 295,00	4 437 551,00	4 353 304,00

RESULTAT PROVISOIRE - Excédent	0,00	757 815,00	692 650,00
---------------------------------------	-------------	-------------------	-------------------

Virement équilibre investissement 2018	251 109,00
Report sur fonctionnement 2020	300 000,00